

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B488-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B488

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant au marché de travaux n°12M075 Lot n°1 - Construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_06

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant au marché de travaux n°12M075 Lot n°1 - Construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En 2013 et 2014, le Conseil Communautaire a autorisé la signature des marchés de travaux pour la construction d'une médiathèque intercommunale sur le site de l'ancienne Chapelle des Carmes, rue Maréchal Leclerc à Pertuis. Les travaux permettront, à ce monument inscrit au patrimoine des bâtiments historiques, de répondre à sa nouvelle destination : un équipement dédié à la lecture publique, établissement culturel de proximité, libre d'accès, proposant tous les types de documents, et fonctionnant en réseau avec les autres bibliothèques du bassin de vie. Le présent rapport a pour objet la présentation d'un avenant au marché de travaux relatif au lot n°1 démolition / restauration / gros œuvre, portant principalement sur les travaux supplémentaires imposés par les évolutions dues au chantier.

Exposé des motifs :

Le projet de la médiathèque à Pertuis a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire du 25 mars 2002, suite à une réflexion sur les équipements culturels d'intérêt communautaire engagée en 2001. Le projet s'inscrit dans la démarche de cohérence de l'offre culturelle au sein du territoire et dans l'amélioration de la répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité.

Le projet initial d'une surface de 2 200 m² inclut la restauration de l'ancien couvent des Carmes, inscrit au registre supplémentaire des Monuments Historiques, auquel est associée une partie de bâtiments neufs ; qui comprend :

- une rue couverte desservant les différentes zones de l'équipement,
- un accueil central accessible depuis l'espace public par un parvis en ouverture sur la rue du Maréchal Leclerc,
- des espaces de consultations documentaires,
- un espace musique et image,
- une zone d'exposition,
- un auditorium de 100 places,
- des espaces administration et pôle ressource,

L'accès piéton se fait par la rue Maréchal Leclerc (entrée générale de la médiathèque). À l'arrière du bâtiment, on trouve une issue de secours qui sert d'accès aux fournisseurs. Le garage du véhicule du pôle ressource se trouve également sur la rue Maréchal Leclerc.

L'ancien couvent de l'ordre des Carmes est fondé au début du XVI^e s., fin de la période gothique. Il est composé d'une église, de ses annexes, d'un clocher mur, des bâtiments conventuels, des cours et des jardins. L'église est située à l'extrémité nord de l'îlot et se décompose en une nef de quatre travées. Elle est bordée de collatéraux dont l'un, au nord, a été détruit lors du réalignement de la rue. Le chœur polygonal reçoit un escalier tournant et des coursives construites au XIX^e s., qui se prolongent sur les côtés de la nef à hauteur de la retombée des arcs des collatéraux. Un deuxième niveau de coursives en bois se situe au niveau des fenêtres hautes de cette remarquable nef voûtée sur croisée d'ogives. L'église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (1997), offre un contraste saisissant entre les volumes gothiques et un aménagement intérieur digne des grands magasins de la fin du XIX^e s.

Le démarrage du chantier en janvier 2014 et plus particulièrement les phases de démolition et de dégagement ont entraîné des modifications de prestations, soit en raison de contraintes non identifiables préalablement, soit en raison de demande de la Conservation Régionale des Monuments Historiques en charge du suivi technique du chantier, ou de l'Architecte des Bâtiments de France

Ainsi, les différentes origines des prestations modificatives des marchés peuvent être regroupées en trois catégories distinctes :

- modifications de prestations liées aux découvertes effectuées pendant les opérations de démolition et de dégagements,

- modifications de prestations prescrites par les services de l'État (Conservateur Régional des Monuments Historiques et Architectes des Bâtiments de France) lors du suivi des travaux (cf décret 2009-750 du 22/06/2009),
- modifications de prestations techniques issues de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique.

Pour mémoire, un nouveau projet scientifique, éducatif, social et culturel de cet équipement (PSESC), basé sur les exigences des bibliothèques de type « *troisième lieu* », a été approuvé par la délibération 2015_A099 du Conseil Communautaire du 21 mai 2015. La médiathèque devient espace de vie, de formation et de sociabilité, tout autant que réservoir de connaissances et d'informations. Seul service public culturel ouvert à tous, elle contribuera à réduire les fractures tant sociales que numériques.

Ce changement de programme, intervenu à la demande de la CPA, a pour conséquences de nombreux travaux d'adaptations des locaux initialement conçus pour un usage différent. À cet effet, le Bureau Communautaire du 10 juillet 2015 a autorisé la signature de l'avenant n°5 au marché passé avec le cabinet MORIS-RENAUD en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération. Celui-ci a permis la mise à jour des études (reprises des pièces écrites et des plans). Les avenants relatifs à la mise en œuvre de ces nouveaux espaces seront présentés dans un prochain Bureau pour les corps d'état concernés ; le présent lot n'étant pas impacté.

L'avancement actuel du chantier nécessite, pour la bonne poursuite des travaux, l'établissement d'un avenant pour le lot n°1 démolition / restauration / gros œuvre, objet du présent rapport.

La conséquence de l'avenant présenté, ci-après, est une augmentation du forfait de travaux détaillé répartie selon quatre groupes :

- modifications de prestations liées aux opérations de démolition non identifiables lors du lancement de l'appel d'offre ouvert pour un montant total de 73 486,23 € HT, dont 32 226 € HT au titre du désamiantage suite à la découverte d'éléments présents dans des vides de construction non identifiables lors des diagnostics initiaux, 32 824,73 € HT au titre de modifications structurelles découvertes après démolitions et 8 435,50 € HT de prestations supplémentaires diverses,
- modifications de prestations liées aux sinistres intervenus sur les bâtiments existants dans la période comprise entre la remise des offres et la notification du marché pour un montant total de 69 928,81 € HT, dont 29 460,05 € HT d'opérations de mise en sauvegarde des éléments patrimoniaux, 18 395,99 € HT d'opérations de restauration de voûtes et 22 072,77 € HT de prestations complémentaires relatives aux moyens de mise en œuvre et de contrôle de l'état des existants,
- modifications de prestations prescrites par les services de l'État (Conservateur Régional des Monuments Historiques et Architectes des Bâtiments de France) lors du suivi des travaux (cf décret 2009-750 du 22/06/2009) pour un montant

total de 69 870,69 € HT, dont 26 064,28 € HT au titre de la modification du principe de restauration de la façade principale de la chapelle suite à la découverte des pierres de parement sous l'enduit, 18 185,69 € HT au titre de la reconstitution des baies romanes de la façade sud de la chapelle, 10 433,06 € HT de restitution de deux chapiteaux et 15 187,66 € HT de prestations supplémentaires diverses, (ex : restauration du fleuron du cœur, baies hautes de la nef...)

- modifications de prestations techniques issues de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique pour un montant total de – 33 224,39 € HT, dont 26 504,91 € HT au titre de la requalification d'un mur de clôture en façade par le contrôleur technique, - 72 191,04 € HT au titre des optimisations techniques proposées par la maîtrise d'œuvre et 12 461,87 € HT autres prestations (ex : châssis de désenfumage supplémentaires, réservations techniques...)-

Cet avenant emporte une augmentation de 180 061,04 € HT du montant du marché, soit de + 4,99 % du montant initial de marché et inférieure à 5 %, c'est pourquoi il n'a pas été présenté à la Commission d'Appel d'Offres.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics, notamment son article 20 ;

VU la délibération n° 2013_B264 du Bureau communautaire du 3 juillet 2013 autorisant la signature du marché n° 12M075, relatif à la construction de la médiathèque de Pertuis, lot 1 « démolition / restauration / gros œuvre » ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2015_A099 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 approuvant le Projet scientifique, éducatif, social et culturel de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis et des modifications de programme ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché de travaux n°12M075, relatif au lot 1 « démolition / restauration / gros œuvre », confié à l'entreprise Girard, ci-joint, pour la construction d'une médiathèque intercommunale à Pertuis portant le montant du marché de 3 608 452,24 € HT à 3 788 514,01 € HT, soit de 4 330 142,69 € TTC à 4 546 216,81 € TTC (+ 4,99%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget d'investissement de la Communauté, AP/CP n°430.



CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE PERTUIS

LOT 1 : DÉMOLITION / RESTAURATION / GROS OEUVRE

AVENANT N°1 AU MARCHE N°12 M 075 du 08 Octobre 20 13

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

MAITRE D'ŒUVRE (GROUPEMENT CONJOINT NON SOLIDAIRE) :

ANTOINE RENAUD, Architecte d.p.l.g.Mandataire
SAS MORRIS RENAUD
6 place Léon DEUBEL
75 016 PARIS

A3A
56 rue Raoul FOLLEREAU
84 120 PERTUIS

ABCD
6 Bd de Strasbourg
75 010 STRASBOURG

LE DOUARIN
Bât C cours GOUDOULI
31 130 QUINT FONSEGRIVES

BETS SARL
Immeuble le Villon 1 rue Albert Deport
34 500 BEZIERS

BET APPY
5 impasse du clos Saint Henry BP 886
84 084 AVIGNON Cedex

TITULAIRE DU MARCHE :

GIRARD
390 rue du grand Gigognan
BP 20985
84 094 Avignon Cedex 9

**AVENANT AU MARCHE DE DEMOLITION / GORS ŒUVRE / RESTAURATION POUR
LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE PERTUIS**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société GIRARD,

Domiciliée 390 rue du grand Gigognan - BP 20985 – 84 094 Avignon Cedex 9

Immatriculée au RCS d'Avignon sous le n°57 B 171

représentée par Monsieur LABOURE, directeur d'agence
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°. 12 M 075

Date de notification du marché : 08 Octobre 2013

Montant H.T. du marché initial : 3 608 452,24 €

Nouveau montant H.T. du marché : 3 788 514,01 € HT

Le présent avenant comporte 12 feuillets numérotés de 3 à 14.

Etant préalablement exposé que :

Le projet de la médiathèque à Pertuis a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire du 25 mars 2002 suite à une réflexion sur les équipements culturels d'intérêt communautaire engagée en 2001. Le projet s'inscrit dans la démarche de cohérence de l'offre culturelle au sein du territoire et dans l'amélioration de la répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité.

Le projet initial d'une surface de 2 200 m² inclut la restauration de l'ancien couvent des Carmes, inscrit au registre supplémentaire des Monuments Historiques, auquel est associée une partie de bâtiments neufs ; elles comprennent :

- une rue couverte desservant les différentes zones de l'équipement,
- un accueil central accessible depuis l'espace public par un parvis en ouverture sur la rue du Maréchal Leclerc,
- des espaces de consultations documentaires,
- un espace musique et image,
- une zone d'exposition,
- un auditorium de 100 places,
- des espaces administration et pôle ressource,
- une brasserie.

L'accès piéton se fait par la rue Maréchal Leclerc (entrée générale de la médiathèque). A l'arrière du bâtiment on trouve une issue de secours, qui sert d'accès aux fournisseurs. Le garage du véhicule du pôle ressource se trouve également sur la rue Maréchal Leclerc.

L'ancien couvent de l'ordre des Carmes est fondé au début du XVI^e s. fin de la période gothique, composé d'une église et ses annexes duquel se détache un clocher mur, des bâtiments conventuels, des cours et des jardins. L'église est située à l'extrémité nord de l'îlot et se décompose en une nef de quatre travées, bordée de collatéraux dont l'un, celui du nord, a été détruit lors du réalignement de la rue. Le chœur polygonal reçoit un escalier tournant et des coursives construites au XIX^e s. qui se prolongent sur les côtés de la nef à hauteur de la retombée des arcs des collatéraux. Un deuxième niveau de coursives en bois se situe au niveau des fenêtres hautes de cette remarquable nef voûtée sur croisée d'ogives. L'église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (1997) offre un contraste saisissant entre les volumes gothiques et un aménagement intérieur digne des grands magasins de la fin du XIX^e s.

Le devenir de ces lieux est devenu une question d'actualité à la fin de la décennie 1990, lorsque le magasin Monconfort cessa son activité. L'ensemble des bâtiments a été acquis en 1999, par la Communauté d'Agglomérations du Pays d'Aix (CAPA) dont la commune de Pertuis est membre.

Le marché 12 M 075 relatif au lot n°1, démolition / restauration / gros œuvre de cette opération a été approuvé par la délibération n°2013_B086 du 7 mars 2013. En raison d'un recours déposé par un candidat non retenu, la notification de ce marché n'a pu aboutir qu'au mois d'octobre 2013. Le chantier a démarré en janvier 2014 par les phases de mise en sécurité du site et démolitions ; cette phase permettant des dégagements supplémentaires entraînant le plus souvent des modifications de prestations soit en raison de contraintes non identifiées lors du lancement de l'appel d'offre, soit en raison de demande de la Conservation Régionale Des Monuments Historiques ou des Architectes des Bâtiments de France.

Ainsi l'exposé ci-après donne les différentes origines des prestations modificatives du marché 12 M 075 relatif au lot n°1, démolition / re stauration / gros œuvre, qui sont présentées dans ce mémoire qu'il est possible de répartir selon quatre groupes :

- modifications de prestations liées aux opérations de démolition non identifiable lors du lancement de l'appel d'offre ouvert,
- modifications de prestations liées aux sinistres intervenus sur les bâtiments existants dans la période comprise entre la remise des offres et la notification du marché,
- modifications de prestations prescrites par les services de l'Etat (Conservateur Régional des Monuments Historiques et Architectes des Bâtiments de France) lors du suivi des travaux (cf décret 2009-750 du 22/06/2009),
- modifications de prestations techniques issues de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

Article I. OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet

- d'augmenter le montant du marché faisant passer le montant initial de 3 608 452,24 € HT à 3 788 514,01 € HT,
- Mise en œuvre de l'article 9.4 du CCAP

Article II. NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Section II.1 Sujétions techniques liées aux opérations de démolition

Dans les opérations de réhabilitation, la phase de démolition représente une étape particulière. En effet, en dehors d'une technicité délicate, c'est souvent l'occasion de confirmer les dernières hypothèses prises en phase étude en permettant un accès exhaustif aux structures du bâtiment. Par ailleurs les moyens mis en œuvre dans cette phase sont incompatibles avec les phases études :

- en raison de moyens disproportionnés par rapport aux montants des études ;
- par nature, car il est souvent nécessaire de prévoir des travaux de confortement pour permettre l'avancement des démolitions.

Fiche modificative n°1 : Travaux de désamiantage complémentaires

Contexte de la modification :

Lors des phases de démolition, plusieurs éléments amiantés ont été mis à jour dans les murs et les sols. Ces éléments n'étaient pas identifiables lors des diagnostics car présents dans des espaces délaissés (conduit de cheminée condamné) ou dans des réseaux neutraliser (réseau sous dallage).

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°1

Coût travaux supplémentaire : 32 226,16 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°2 : Modifications structurelles des planchers

Contexte de la modification :

Dans cette fiche modificative, il est traité des modifications structurelles des planchers qui se différencient en trois groupes :

- les planchers des villas existantes, les démolitions ont permis de simplifier les interventions de confortement ce qui a permis une moins value
- le traitement des planchers du collatéral sud de la chapelle qu'il a fallu traité en plancher béton en raison des sinistres intervenus entre l'attribution du marché et sa notification (cf section 2.02)
- le traitement des planchers du collatéral nord de la chapelle qu'il a fallu modifié car les dégagements complets du plancher ont révélé une impossibilité technique d'application du CCTP.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°2 d

Coût travaux supplémentaire : 32 824,73 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°13 : consolidation des chevets du chœur

Contexte de la modification :

Le dégagement de baies bouchées par des maçonneries a permis une meilleure appréciation de l'état des chevets du chœur. Il est apparu comme nécessaire d'intervenir sur ces éléments de maçonnerie qui soutiennent les murs du chœur de la chapelle. Il a été demandé à l'entreprise de prévoir la purge des éléments dangereux, de reboucher les différents manques et de resceller les pierres de couverture.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°13

Coût travaux supplémentaire : 5 981,79 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°16 : création d'un corbeau béton dans la chapelle

Contexte de la modification :

Lors de la démolition des planchers de la chapelle, au niveau du collatéral nord, il est apparu que deux portiques en béton existants et conservés dans le cadre du projet n'étaient pas fondés, ils étaient partiellement dans le vide. Il a donc fallu procéder à la mise en œuvre de corbeau pour reporter pleinement les charges sur les fondations.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°16 a

Coût travaux supplémentaire : 2 453,55 € HT

Délais supplémentaire : nul

Section II.2 Sujétions techniques liées aux sinistres intervenus sur les bâtiments existants dans la période comprise entre la remise des offres et la notification du marché

Comme indiqué dans l'exposé des motifs, le marché de travaux a été approuvé par la délibération n°2013_B086 du 7 mars 2013. En raison d'un recours déposé par un candidat non retenu, la notification de ce marché n'a pu aboutir qu'au mois d'octobre 2013.

Dans l'intervalle de six mois plusieurs dégâts des eaux sont intervenus sur la chapelle, et plus particulièrement sur le collatéral sud. De nombreuses infiltrations ont occasionné une dégradation des remblais de compression des reins de voûtes et des joints entre pierre, ayant pour conséquence la fragilisation dangereuse de la structure des voûtes, laissant apparaître des fissurations et des descellements de plusieurs pierres. Pour mettre fin à cette situation, plusieurs mesures ont dû être prises :

- études complémentaires,
- consolidation des structures pour permettre les démolitions et les opérations de restauration,
- moyens de levage spécifique,
- opération de restauration complémentaire.

Fiche modificative n°3 : Opération de sauvegarde du bâtiment

Contexte de la modification :

Face à l'urgence de la situation deux dispositions ont dû être prises en urgence :

- stopper les amenées d'eau par la mise en œuvre d'une étanchéité provisoire sur le collatéral sud afin d'éviter des dégradations supplémentaires ;
- étayer les voûtes de ce même collatéral afin d'éviter la chute d'éléments de parement qui auraient entraîné un effondrement total ou partiel des voûtes.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°3 a

Coût travaux supplémentaire : 29 460,05 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°6 : études et essais complémentaires

Contexte de la modification :

Afin de permettre la mise en œuvre des différents moyens nécessaires au chantier, de tirants supplémentaires et de moyens de protection collective définitive, il a été nécessaire de réaliser des essais d'arrachement sur les parements existants afin de s'assurer de leur solidité. En effet l'apparition de nombreuses fissures (entre pierre) et fractures (dans la pierre) a fait craindre une altération en profondeur des éléments de façade d'où la nécessité de faire ces vérifications.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°6

Coût travaux supplémentaire : 7 672,47 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°7 : moyens de levage spécifique

Contexte de la modification :

Si le collatéral sud a été la zone la plus impactée par les sinistres, la totalité des toitures dites historiques ont subi des avaries. Afin de permettre une reprise immédiate de ces toitures, en avance de phase, la grue du chantier étant prévue plusieurs mois plus tard, il a été décidé de mettre en œuvre des moyens de levage spécifique (grue mobile) pour la toiture de la nef qui se situe à une hauteur d'environ 16 mètres pour une durée de 12 jours.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°7

Coût travaux supplémentaire : 14 400 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°9 : opération de restauration des voûtes complémentaires

Contexte de la modification :

Afin de permettre la bonne tenue dans le temps des voûtes, il a fallu procéder à plusieurs opérations de restauration non prévues au marché initial :

- dépose complète du remblai de l'extrados. En effet lors du dégât des eaux, la dégradation des joints des pierres de parement a entraîné un phénomène de ruissellement à travers les remblais. La conséquence immédiate a été la perte des particules les plus fines et de la cohésion du remblai. La dépose du remblai avait deux objectifs, d'abord son remplacement et de pouvoir accéder directement à l'extrados des voûtes ;
- le refichage des appareillages en pierre, cette opération vient compléter le coulinage prévu au marché. Alors que le coulinage a pour objet l'injection de coulis à base de chaux dans les maçonneries en bon état afin de les consolider, opération qui se fait depuis l'intrados des voûtes ; le refichage comprend la reprise des parements instables et descellés, puis un traitement depuis l'extrados par application d'un coulis de formulation différente restituant un parement à l'identique.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°9 a

Coût travaux supplémentaire : 18 395,99 € HT

Délais supplémentaire : nul

Section II.3 Sujétions techniques liées aux prescriptions par les services de l'Etat (Conservateur Régional des Monuments Historiques et Architectes des Bâtiments de France) lors du suivi des travaux (cf décret 2009-750 du 22/06/2009)

Le chantier fait l'objet d'un suivi par la Direction Régionale des Affaires Culturels qui participe aux différentes prises de décisions liées aux parties classées ou inscrite du bâtiment. Ces échanges sont parfois accompagnés de prescriptions non prévus dans le cadre des CCTP.

Fiche modificative n°12 : Restauration des baies hautes de la nef

Contexte de la modification :

Lors des dégagements opérés en phase de démolition sur les baies hautes de la nef, qui ont permis de faire disparaître les remplissages en maçonnerie et les menuiserie existante révélant les appuis de fenêtre originaux et des jambages supports des remplages. La Conservation Régionale des Monuments Historique a souhaité que ces jambages soient restitués.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°12

Coût travaux supplémentaire : 9 180,92 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°14 : restauration du fleuron du chœur

Contexte de la modification :

Les travaux de décroutage et sablage des voûtes ont mis à jour un fleuron en bois au niveau de la clé de voûtes du chœur. Cet élément architectural est un des éléments listés dans l'arrêté d'inscription au monument historique. Ainsi sur demande de la CRMH a demandé que cet élément soit restauré à son état d'origine.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°14 a

Coût travaux supplémentaire : 6 006,74 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°17 : restitution des deux chapiteaux

Contexte de la modification :

Le dégagement des arches des murs gouttereaux, de part et d'autre du portail d'entrée de la chapelle, a mis en évidence la présence de chapiteaux bûchés. Les décors originels étant protégés par les maçonneries, il est donc possible de les restituer dans leur état d'origine, demande faite par la CRMH.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°17

Coût travaux supplémentaire : 10 433,06 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°21 : modification de la baie romane de la façade sud de la chapelle

Contexte de la modification :

Le dégagement opéré en phase de démolition sur la dernière baie romane en façade sud a permis de faire apparaître des jambages globalement bien conservés, mais bouchés dans leur partie inférieure. La Conservation Régionale des Monuments Historique a souhaité que ces jambages soient restitués.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°21 a

Coût travaux supplémentaire : 18 185,69 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°22 : modification du principe de restauration de la façade principale de la chapelle

Contexte de la modification :

La dépose de la structure métallique et des anciennes vitrines du magasin MonConfort a permis le décaissage complet de la façade principale de la chapelle. Les hypothèses de départ prévoyait un parement en moellon ont été invalidées. La totalité de la façade est constituée de pierre de taille, après discussion avec la CRMH il a été décidé de procéder à la restauration complète de la pierre de taille.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°22 b

Coût travaux supplémentaire : 26 064,28 € HT

Délais supplémentaire : nul

Section II.4 Prestation complémentaire issues de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique

Fiche modificative n°8 : Requalification mur de clôture à la demande du contrôleur technique

Contexte de la modification :

Après les opérations le dégagement de l'ensemble des extérieurs, le contrôleur technique de l'opération a requalifié le mur clôture séparant l'ancienne cours intérieure et un jardin adjacent en mur de façade. Par cette requalification, il impose la consolidation du mur par un agrafage du mur existant à la structure béton réalisée dans le cadre de l'opération.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°8 a

Coût travaux supplémentaire : 26 504,91 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°15 : Rehausse des voiles bétons sur le bâtiment neuf à la demande de la maîtrise d'œuvre

Contexte de la modification :

Afin de permettre une insertion plus harmonieuse d'éléments de sécurité sur les extérieurs, la maîtrise d'œuvre a souhaité faire rehausser une partie des voiles bétons.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°15 a

Coût travaux supplémentaire : 6 446,19 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°20 : Création d'un linteau droit

Contexte de la modification :

Afin de permettre une insertion plus harmonieuse d'un élément de façade, la maîtrise d'œuvre a demandé à ce que le linteau de la baie rectangulaire en R+1 de la façade sud soit refait, alors que les CCTP prévoyaient sa conservation.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°20

Coût travaux supplémentaire : 1 196,32 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°23 : Réalisation de passage de gaine

Contexte de la modification :

Le titulaire du lot 10 CVC a été mis en liquidation au mois de mars 2014. La disparition de cet acteur du chantier, et l'impossibilité d'arrêter le chantier pendant la durée de la procédure de résiliation et de reconsultation du lot 10 en raison d'un impact financier trop lourd, ont induit quelques modifications dans les réservations pour les passages de gaines dans la chapelle

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°23

Coût travaux supplémentaire : 1 935,33 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°24 : Création d'un châssis de désenfumage dans la rotonde musique image

Contexte de la modification :

Suite à la demande du contrôleur technique de modifier le système de désenfumage, il est nécessaire de créer un châssis de désenfumage supplémentaire dans ce secteur du bâtiment.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°24

Coût travaux supplémentaire : 2 883,90 € HT

Délais supplémentaire : nul

Fiche modificative n°25 : Optimisations pour équilibrage du marché

Contexte de la modification :

Afin de permettre un meilleur équilibre financier du marché, le maître d'œuvre a proposé de supprimer certaines prestations non nécessaires au bon achèvement du chantier et ne remettant pas en cause l'aspect architectural du projet.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°25

Coût travaux supplémentaire : - 72 191,04 € HT

Délais supplémentaire : nul

Article III. MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 4 novembre 2011 rédigé initialement comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

A / OFFRE DE BASE

TRANCHE FERME		
Montant € HT :	TVA : 19,6% (taux et montant)	Montant € TTC (en chiffre)
3 580 005,57	701 681,09	4 281 686,66
Montant HT en lettres : TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINDT MILLE CINQ EUROS ET 57 CENTS		

Tranche conditionnelle 1 Renforcement de planchers du R+1 et R+2 des immeubles n°79 et n°83 avenue E LECLERC – Cf articles 1.4.6 et 1.9.26 du CCTP		
Montant € HT :	TVA : 19,6% (taux et montant)	Montant € TTC (en chiffre)
28 446,67	5 575,54	34 022,21
Montant HT en lettres : VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX EUROS ET 67 CENTS		

MONTANT TOTAL DE L'OFFRE DE BASE			
	Montant en € HT	TVA : 19,6% (taux et montant)	Montant € TTC (en chiffre)
Tranche Ferme	3 580 005,57	701 681,09	4 281 686,66
Tranche conditionnelle	28 446,67	5 575,54	34 022,21
Montant total de l'offre de Base	3 608 452,24	707 256,63	4 315 708,87
Montant HT en lettres : TROIS MILLIONS SIX CENT HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DEUX EUROS ET 24 CENTS			

[...]

est modifié comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

TRANCHE FERME		
Montant € HT :	TVA : 20% (taux et montant)	Montant € TTC (en chiffre)
3 760 066,61	752 013,32	4 512 079,93
Montant HT en lettres : TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE SOIXANTE SIX EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTS		

Tranche conditionnelle 1 Renforcement de planchers du R+1 et R+2 des immeubles n°79 et n°83 avenue E LECLERC – Cf articles 1.4.6 et 1.9.26 du CCTP		
Montant € HT :	TVA : 20% (taux et montant)	Montant € TTC (en chiffre)
28 446,67	5 689,33	34 136,00
Montant HT en lettres : VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTS		

MONTANT TOTAL DE L'OFFRE DE BASE			
	Montant en € HT	TVA : (taux et montant)	Montant € TTC (en chiffre)
Tranche Ferme	3 760 066,61	752 013,32	4 512 079,93
Tranche conditionnelle	28 446,67	5 689,33	34 136,00
Montant total de l'offre de Base	3 788 513,28	757 702,66	4 546 215,94
Montant HT en lettres : TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE CINQ CENT TREIZE EUROS ET VINGT HUIT CENT			

- Le CCTP du marché 12 M 075 sont complétés par l'ensemble des prestations décrites dans les synthèses des fiches modificatives présentes dans l'article 2 précédent.

Article IV. NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	3 608 452,24 € HT
Prestations en plus value :	286 379,71 € HT
Prestation en moins value :	- 106 318,67 € HT
Nouveau montant du marché :	3 788 513,28 € HT
% de variation :	+ 4,99 %

Article V. MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 9.4 DU CCAP RELATIF A LA PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE DE CERTAINS OUVRAGES OU PARTIE D'OUVRAGE

L'article 9.4 du CCAP prévoit la possibilité pour le maître d'ouvrage de prendre possession de certains ouvrages ou parties d'ouvrages en vu de leur aménagement.

Ainsi afin de permettre l'aménagement des deux constructions, sis 79 et 83 rue maréchal LECLERC, qui ne sont pas prévus dans le cadre du chantier, le maître d'ouvrage souhaite prendre possession de ces deux parties d'ouvrage. A cet effet, conformément au CCAP et à l'article 42.2 du CCAG travaux, cet article précise les dispositions à mettre en œuvre.

Périmètre de la prise de possession

Le maître d'ouvrage souhaite prendre possession des deux constructions du 79 et 83 avenue maréchal LECLERC selon le plan de repérage joint en annexe du présent avenant.

Planning

Le planning de prise de possession sera précisé par ordre du service du maître d'ouvrage après vérification de la compatibilité des opérations de réception partielle avec le planning général du chantier.

Condition particulière prévalent à la réception partielle

La réception partielle concernera l'ensemble des travaux à réaliser par les entreprises concernées dans cet espace, y compris les travaux de la tranche conditionnelle et remise en état après utilisation des locaux comme base vie du chantier.

La réception partielle se fera conformément à l'article 41 du CCAG travaux applicable au marché.

En surplus un état des lieux contradictoire des aménagements et état des façades sera fait en présence du maître d'œuvre, des entreprises et du maître d'ouvrage qui s'adjoindra un huissier afin d'établir un procès verbal.

Article VI. CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

Article VII. SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article VIII. PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le _____

A _____, le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la culture et
aux équipements culturels

(signature et cachet de la société)



MEDIATHEQUE DE PERTUIS

AVIGNON, le 10 AVRIL 2014

DEVIS N° 1

N/Réf. : NC/NC -

AFFAIRE : Médiathèque DE Pertuis

Suivie par : Nicolas CHICOURAS

Téléphone : 04 90 80 76 79

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

Direction des bâtiments

Direction adjointe de la Maîtrise d'Ouvrage

CS40868

13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

PN = Prix nouveau

DESIGNATION	U	QTE	P. U. H.T.	TOTAL H.T.
TRAVAUX DE DESAMIANPAGE COMPLEMENTAIRES				
1. Dépose des conduits de cheminées des villas n°79 & 83 non diagnostiquées dans le rapport initial du dossier marché	ens	1,00	<i>PN</i> 5 085,00	5 085,00 €
2. Suite à un deuxième rapport de recherche de matériaux amiantés dépose de différents ouvrages sur les villas n° 79, 83, dans le jardin Est et sur le plancher du collatéral Sud	ens	1,00	<i>PN</i> 9 225,00	9 225,00 €
3. Suite à un troisième rapport de recherche de matériaux amiantés dépose des conduits amiantés dans la chapelle et dans les logements dépose d'une plaque amiantés sur la chaudière en sous-sol	ens	1,00	<i>PN</i> 17 916,16	17 916,16 €
Le présent devis est arrêté à la somme de :				
Dix sept milles cent soixante douze Euros TTC				
OFFRE VALABLE 1 MOIS				
Total H.T.				32 226,16 €
T.V.A. 20,00 %				6 445,23 €
MONTANT T.T.C.				38 671,39 €

Le présent devis arrêté par
l'Economiste à la somme de

38.671,39

Le *22/04/14*

Y. LE DOUARIN

valable marché



AVIGNON, le 17 AVRIL 2014

DEVIS N° 2.d

N/Réf. : NC/NC -
AFFAIRE : Médiathèque DE Pertuis
Suivie par : Nicolas CHICOURAS
Téléphone : 04 90 80 76 79

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

Direction des bâtiments
Direction adjointe de la Maîtrise d'Ouvrage

CS40868

13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DESIGNATION	U	QTE	P. U. H.T.	TOTAL H.T.
MODIFICATION STRUCTURELLE DES PLANCHERS				
Ind c : Prise en compte pour mémoire des modifications structurelles des planchers des étages des villas n°79 & 83 Réduction du prix des tirants du collatéral sud Réduction de l'incidence des conditions d'exécution des dalles béton				
Ind d : Modification des quantités du poste 1.4.6 Insertion de moins value sur le poste 1.4.7 Suppression de l'incidence financière du paragraphe B-1 : plancher à ossature bois				
A. PLANCHERS DES VILLAS 79 & 83				
1 PLANCHERS BAS				
Le sondage des planchers bas de ces deux villas a mis en évidence la présence de dallage. Seules les caves sont constituées de planchers poutrelles / hourdis. Une solution économique consiste à réaliser un renforcement par profils métalliques recouvrant les portées.				
<i>Travaux en moins value</i>				
1.4.6 Démolition des sols	m²	-70,00	44,98	-3 148,60 €
1.4.7 Démolition de plancher	m²	-20,00	31,04	-620,89 €
1.9.21 Planchers hourdis	m²	-70,00	147,80	-10 346,00 €
<i>Travaux en plus value</i>				
Fourniture et pose de profils métalliques dans les caves y compris - réalisation de sommiers pour assises - étaiement du plancher - passivation du profil - passivation des profils existants	u	2,00	1 258,36	2 516,72 €
TOTAL PLANCHERS BAS				11 598,77 €
2 PLANCHERS DES ETAGES				
Mise en œuvre d'une variante technique sur les planchers bois du haut du RdC et du haut du 1er étage des 2 villas. Cette variante a pour but d'accélérer la réalisation de la base vie et de permettre de renforcer les planchers en site occupé. Les planchers initialement prévus connectés sont renforcés par recouvrement des portées avec des profils métalliques. Au RdC : création d'une fondation et d'un poteau intermédiaire.				
				PMI
B. MODIFICATION STRUCTURELLE DU PLANCHER DU COLLATERAL SUD DE LA CHAPELLE				
1 PLANCHER A OSSATURE BOIS				
Dans le but de mieux stabiliser la façade du collatéral Sud, de faciliter l'accrochage des consoles de la coursive et de réduire le temps de réalisation de cette tâche, la proposition est faite de remplacer le plancher bois existant par une dalle béton armée de 20 cm.				
<i>Travaux en moins value</i>				
1.9.23 Renforcement de plancher bois existant				
<i>Travaux en plus value</i>				
1.9.20 Dalle béton de 20 cm Plus value pour agrafages Plus value pour intervention sous grue à tour et coulage à la pompe				
TOTAL PLANCHER A OSSATURE BOIS				
Cette solution technique n'engendre pas d'incidence Financière				



2 DALLE BETON EXISTANTE				
Le niveau brut de cette dalle est 3 cm plus haut que le niveau fini du projet sur la même zone. Sa conservation n'est donc pas possible. La proposition est faite de la démolir et la reconstruire à la bonne altimétrie.				
<i>Travaux en moins valeur</i>				
1 9 24 Confortement de la dalle béton existante	ens	-1,00	7 461,22	-7 461,22 €
<i>Travaux en plus valeur</i>				
Etalement, sciage en 6 morceaux, dépose au chariot élévateur et évacuation en décharge	ens	1,00	3 375,00	3 375,00 €
1 9 20 Dalle béton de 20 cm	m²	34,15	130,68	4 462,72 €
Plus valeur pour agrafages	u	26,00	40,68	1 057,68 €
Plus valeur pour intervention sans grue à tour et coulage à la pompe	cts	1,00	893,00	893,00 €
TOTAL DALLE BETON EXISTANTE				2 327,18 €
3 MODIFICATION DES MODES OPERATOIRES D'EXECUTION DES PLANCHERS DU COLLATERAL SUD				
Du fait des désordres structurels constatés sur les voûtes au dessus du collatéral sud, et en accord avec le BET BETS (cf réunion sur site du 19/02/2014), mise en œuvre d'un mode opératoire spécifique pour la réalisation des planchers du collatéral Sud				
<i>Travaux en plus valeur</i>				
Etalement des contreforts bois existants	u	2	350	700,00 €
Réalisation de tirant au droit des arcs plein centre	u	4	2 800	11 200,00 €
Sujétion de démolition par passe	u	2	430	860,00 €
Sujétion de coffrage et de clavetage une fois les trois planchers réalisés	u	2	855	1 710,00 €
TOTAL MODIFICATION MODE OPERATOIRE				14 470,00 €
4 REMPLACEMENT DES PLANCHERS CONNECTES DU COLLATERAL NORD PAR DES PLANCHERS B A				
Les sondages de la structure de cette zone ont révélé que l'épaisseur disponible pour réaliser les planchers connectés au-dessus des poutres métalliques existantes n'était pas suffisante. La proposition est faite de remplacer ces planchers par un plancher B A.				
<i>Travaux en moins valeur</i>				
1 9 22 Plancher mixte acier / béton connecté sur profil métallique existant	m²	-114,00	128,70	-14 671,80 €
<i>Travaux en plus valeur</i>				
Démolition plancher structure métallique existant y compris - Etalement des profils existants - Démolition des entrevous - Découpage des profils - Evacuation des gravats	m²	114	54,36	6 197,04 €
1 9 20 Dalle béton de 20 cm	m²	114,00	130,68	14 897,52 €
Plus valeur pour agrafages	u	192,00	40,68	7 810,56 €
Plus valeur pour intervention sans grue à tour et coulage à la pompe	cts	1,00	3 312,00	3 312,00 €
Plus valeur pour réalisation par passe Afin d'éviter des problèmes de stabilité d'ensemble, les planchers béton seront réalisés en trois fois	ens	3,00	1 345,00	4 035,00 €
Du fait d'un nombre important de fissures dans l'angle Nord - Est de la chapelle, mise en place de tirants pour stabiliser la zone	ens	2,00	3 023,00	6 046,00 €
TOTAL REMPLACEMENT PLANCHERS COLLATERAL NORD				27 626,32 €
Le présent devis est arrêté à la somme de :				
TRENTE NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS ET 68 CTS				
OFFRE VALABLE 1 MOIS				
Total H.T.			32 824,73 €	
T.V.A. 20,00 %			6 564,95 €	
MONTANT T.T.C.			39 389,68 €	



PERTUIS le 09 Avril 2014

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 3 ind a

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

**Mise en place d'une étanchéité provisoire sur le collatéral sud
et d'un système d'étalement.**



SOMMAIRE

- 1 **DESCRIPTIF**
- 2 **ENVIRONNEMENT DU CHANTIER**
- 3 **TRAVAUX COMPRIS DANS LE DEVIS**
- 4 **CHIFFRAGE**



1 - CONTEXTE

Au cours des différentes investigations nécessaires à la réalisation des travaux de gros œuvre dans la chapelle, il est apparu que la quasi-totalité de sa structure était gorgée d'eau. Durant les fortes pluies de cet hiver, l'eau a migré au travers des voûtes pour ressortir en sous face des voutains de sorte qu'une grande partie des remblais est détrempée ; certains voutains commençant même à se desceller (cf. photos annexe 1)

Outre les évidents problèmes de tenue des enduits que cela va occasionner, le bureau d'étude béton de l'opération (B.E.T.S.) a attiré l'attention sur le bouleversement structurel que risquait d'engendrer le projet au regard de l'état du bâti. En effet, les liants et mortiers utilisés à l'époque de la construction de la chapelle résistent peu à l'humidité, ce qui explique les délèvements que nous constatons.

Le bureau d'étude a donc préconisé une mise hors d'eau rapide, ainsi qu'un assèchement général de l'ouvrage.

Après avoir étudié différentes techniques, deux solutions ont été retenue :

- Bâchage provisoire et assèchement par voie naturelle du collatéral Sud.
- Mise en place d'un étalement des voutes du collatéral sud.

2 - PRESENTATION DES TRAVAUX (collatéral sud)

Mise en place de bâches armées avec réfection des solins au droit de toutes les remontées. Dépose de certaines tuiles pour création de six cheminées de ventilation naturelle destinées à accélérer le séchage. Les solins provisoires sont traités avec un mortier de chaux et une étanchéité à froid. (cf annexe 2)

Mise en place d'un système d'étalement dans le but de stabiliser les voûtes du collatéral sud (cf annexe 3)

3 - TRAVAUX COMPRIS DANS LE DEVIS

Une vérification journalière de l'ensemble du dispositif sera assurée par une personne spécialement formée.



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 3 ind a

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
1 - ETANCHEITE PROVISOIRE COLLATERAL SUD				
Création de réservation	ens	1	300,00	300,00
Restauration du solin : Purge des parties défectueuses et reprise du solin existant	ens	1	2 407,78	2 407,78
Création de souche à l'aide de PVC diamètre 600	ens	1	1 917,38	1 917,38
Mise en place des bâches tendues sur la couverture existante	ens	1	2 787,96	2 787,96
Etanchéité des solins et du cheneau	ens	1	2 985,00	2 985,00
2 - ETAIEMENT DES VOÛTES DU COLLATERAL SUD				
Mise en place d'étalement des voûtes et des voutains selon reportage photo annexe 3				
Montage et démontage des tours d'étalement	ens	3	915,00	2 745,00
Etalement des planchers inférieurs pour reprise de charge	ens	5	213,57	1 067,85
Fabrication, montage et démontage de la structure bois (y compris plan d'exécution)	ens	3	4 384,80	13 154,40
Location de l'ensemble	mois	4	523,67	2 094,68
MONTANT TOTAL H.T.				29 460,05
T.V.A. 20 %				5 892,01
TOTAL T.T.C.				35 352,06



Communaute du pays d'Aix
Hotel de Boadès CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex

AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS 6

	DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
	Etude technique et note de calcul (cf annexe 1) Ce devis comprend les essais d'arrachements effectués sur les murs gouttereaux (cf annexe 2) et l'encadrement mobilisé pour préparer le dossier technique.	ens	1	7 672,47	7 672,47
MONTANT TOTAL H.T.					7 672,47
T.V.A. 20 %					1 534,49
TOTAL T.T.C.					9 206,96

Conditions de paiement : Par virement à 30 jours
Délai de validité : 2 mois à compter de la remise de l'offre



PERTUIS le 16 Juillet 2014

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 7

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Mise en place d'une grue mobile 35 tonnes



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 7

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Mise en place d'une grue mobile de 35 tonnes (y compris grutier 8 h/j)	h	96	150,00	14 400,00
MONTANT TOTAL H.T.				14 400,00
T.V.A. 20 %				2 880,00
TOTAL T.T.C.				17 280,00



PERTUIS le 25 Novembre 2014

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 8 ind a

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Renforcement du voile mitoyen



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 8 ind a

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Sciage du mur pour création d'un joint de dilatation de 4 cm	ml	12,00	45,08 €	540,96 €
Création de poteaux dans le voile mitoyen :				
P 30*56 (quantité 1)				
Béton	m ³	0,77	189,92 €	146,24 €
Coffrage	m ²	5,32	98,54 €	524,23 €
Armatures	kg	123,20	2,71 €	333,87 €
Agraffes	u	15,00	40,68 €	610,20 €
P 30*47 (quantité 1)				
Béton	m ³	0,65	189,92 €	123,45 €
Coffrage	m ²	4,91	98,54 €	483,83 €
Armatures	kg	104,00	2,71 €	281,84 €
Agraffes	u	15,00	40,68 €	610,20 €
P 15*38 (quantité 2)				
Béton	m ³	0,29	189,92 €	55,08 €
Coffrage	m ²	2,65	98,54 €	261,13 €
Armatures	kg	46,40	2,71 €	125,74 €
Agraffes	u	17,00	40,68 €	691,56 €
Poutre				
Béton	m ³	1,03	228,48 €	235,33 €
Coffrage	m ²	6,88	85,68 €	589,48 €
Armatures	kg	164,80	2,71 €	446,61 €
Bande noyée	kg	68,60	2,71 €	185,91 €

AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 8 ind a

	DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
	Mise en place de deux tirants par poteaux (y compris réservations, platines, écrous et profil de type UPN côté voisin)	u	8,00	1 462,39 €	11 699,12 €
	Enduit extérieur côté voisin :				
	Piochement de l'enduit existant	m²	109,00	19,54 €	2 129,86 €
	Mise en œuvre d'un enduit teinté dans la masse	m²	109,00	90,32 €	9 844,88 €
	Moins value :				
	Poutres				
	Béton	m³	-3,40	228,48 €	-776,83 €
	Coffrage	m²	-13,58	85,68 €	-1 163,53 €
	Armatures	kg	-544,00	2,71 €	-1 474,24 €
MONTANT TOTAL H.T.					26 504,91 €
T.V.A. 20 %					5 300,98 €
TOTAL T.T.C.					31 805,90 €



PERTUIS le 30 Septembre 2014

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 9

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Remplacement de l'extrados des voûtes du collatéral sud



PERTUIS le 30 Septembre 2014

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 9

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Remplacement de l'extrados des voûtes du collatéral sud



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 9

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Dépose du remblai de l'extrados des voûtes	m ³	37,60	120,00 132,38 €	4512,00 4 977,49 €
Rejointoiement des voutains par le dessus <i>et coulage des joints</i> <i>les refoulements</i>	m ²	113,85	44,30 €	5 047,99 €
Mise en place d'un remblai neuf léger type "argile"	m ³	37,60	235,00 253,87 €	8836,00 9 537,99 €
MONTANT TOTAL H.T.				18395,99 19 563,47 €
T.V.A. 20 %				3 912,69 €
TOTAL T.T.C.				23 476,16 €
				22315,19

Le présent devis arrêté par
l'Economiste à la somme de
22 075,19
Le 22.10.14
Y. LE DOUARIN

Accepté par l'Entrepreneur
soussigné pour la somme
de



PERTUIS le 25 Novembre 2014

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 9 ind a

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Remplacement de l'extrados des voûtes du collatéral sud



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 9 ind a

	DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
	Dépose du remblai de l'extrados des voûtes	m ³	37,60	132,38 €	4 977,49 €
	Rejointoiement des voutains par le dessus	m ²	113,95	44,30 €	5 047,99 €
	Mise en place d'un remblai neuf léger type "argile"	m ³	37,60	253,67 €	9 537,99 €
MONTANT TOTAL H.T.					19 563,47 €
Remise commerciale 6%					1 167,48 €
NOUVEAU MONTANT H.T.					18 395,99 €
T.V.A. 20 %					3 679,20 €
TOTAL T.T.C.					22 075,19 €



PERTUIS le 20 janvier 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 12

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

**Reconfiguration des ébrasement des baies hautes de la nef
Solution en mortier-pierre**



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 12

	DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
	Montage, déplacement, location et démontage des échafaudages nécessaires à la réalisation des travaux	m²	128,00	22,75 €	2 912,00 €
	Purge des plâtres de bouchement	u	7,00	77,00 €	539,00 €
	Fabrication et pose d'un moule de coffrage	u	1,00	3 912,65 €	3 912,65 €
	Coulage en mortier pierre des ébrasements	m²	4,20	281,26 €	1 181,29 €
	Finition et patine d'harmonisation	ens	1,00	635,98 €	635,98 €
	MONTANT TOTAL H.T.				9 180,92 €
	T.V.A. 20 %				1 836,18 €
	TOTAL T.T.C.				11 017,11 €

Devis valable 1 mois.

Conditions de paiement : 45 jours

Délai d'intervention : 2 semaines après réception de l'OS

PERTUIS le 10 Février 2015**N/REF :****Rédacteurs M.ROJAS**

DEVIS N° 13

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Travaux encordées sur chevet du chœur

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Glognon - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 051 100 €
RCS : AVIGNON 572 821 712 - TVA : FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4399C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 13

P.N. - Prix nouveau

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Installation de chantier, pose de lignes de vie provisoires et protection des ouvrages	Ens	1	<i>P.N.</i> 900,00	900,00 €
Purge de mise en sécurité du parement et du contrefort sur le chevet	Ens	1	<i>P.N.</i> 1 965,87	1 965,87 €
Rebouchage des trous en maçonnerie dans le parement à l'aide d'un mortier de chaux aérienne	Ens	1	<i>P.N.</i> 795,21	795,21 €
Coulage sur la tête de mur du contrefort	Ens	1	<i>P.N.</i> 504,10	504,10 €
Démolition des rangs d'agglos sur la tête de mur	Ens	1	<i>P.N.</i> 675,98	675,98 €
Scellement de tuiles en débord du mur	Ens	1	<i>P.N.</i> 705,63	705,63 €
Nettoyage, évacuation des débris et remplissage des installations	Ens	1	<i>P.N.</i> 435,00	435,00 €
OPTION : Rejointoiement sur 35m² = 7 960,65 €				
MONTANT TOTAL H.T.				5 981,79 €
T.V.A. 20 %				1 196,36 €
TOTAL T.T.C.				7 178,15 €

Devis valable 1 mois.
Conditions de paiement : 45 jours
Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

valer marché

Le présent devis arrêté par
l'Economiste à la somme de

.....7.....178,15.....

Le18/03/15.....
Y. LE DOURIN

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Glognon - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 26 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 000 000 €
RCS - AVIGNON 572 821 712 - TVA : FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 0004 - APE : 4399C





PERTUIS le 10 Février 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 14

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Restauration du fleuron bois

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S. au Capital de 1 651 100 €
RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4399C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS
DEVIS N° 14

	DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
	<u>SURFACE ET SUPPORT</u>				
	Dégagement des surfaces peintes	U	1,00	758,87 €	758,87 €
	Traitement du bois	U	1,00	464,52 €	464,52 €
	Traitement du métal	U	1,00	214,41 €	214,41 €
	Grefe ou mastic	U	1,00	458,20 €	458,20 €
	<u>DORURE</u>				
	Nettoyage de la dorure et masticage des manques	U	1,00	2 728,65 €	2 728,65 €
	Dorure à la feuille et protection de la surface	U	1,00	1 698,23 €	1 698,23 €
	MONTANT TOTAL H.T.				6 322,88 €
	T.V.A. 20 %				1 264,58 €
	TOTAL T.T.C.				7 587,46 €

Devis valable 1 mois.

Conditions de paiement : 45 jours

Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

ENTREPRISE A. GIRARD
 390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
 84094 AVIGNON CEDEX 9
 Tél : 04 90 80 76 50
 Fax : 04 90 27 01 95
 girard@vinci-construction.fr

S.A.S. au Capital de 1 651 100 €
 RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA FR95 572 621 712 - SIRET 572 621 712 00064 - APE : 4399C



PERTUIS le 23 Mars 2015**N/REF :****Rédacteurs M.ROJAS**

DEVIS N° 14 ind a

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Restauration du fleuron bois

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S. au Capital de 1 651 100 €
RCS - AVIGNON 572 621 712 - TVA FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4819C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 14 ind a

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
<u>SURFACE ET SUPPORT</u>				
Dégagement des surfaces peintes	u	1,00	758,87 €	758,87 €
Traitement du bois	u	1,00	464,52 €	464,52 €
Traitement du métal	u	1,00	214,41 €	214,41 €
Grefe ou mastic	u	1,00	458,20 €	458,20 €
<u>DORURE</u>				
Nettoyage de la dorure et masticage des manques	u	1,00	2 728,65 €	2 728,65 €
Dorure à la feuille et protection de la surface	u	1,00	1 698,23 €	1 698,23 €
MONTANT TOTAL H.T.				6 322,88 €
Remise commerciale 5%				316,14 €
NOUVEAU MONTANT H.T.				6 006,74 €
T.V.A. 20 %				1 201,35 €
TOTAL T.T.C.				7 208,08 €

Devis valable 1 mois.

Conditions de paiement : 45 jours

Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

ENTREPRISE A. GIRARD
 390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
 84094 AVIGNON CEDEX 9
 Tél : 04 90 00 76 50
 Fax : 04 90 27 01 95
 girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 100 €
 RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA Intr 572 621 712 60064 - APE : 4899C



PERTUIS le 25 Février 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 15

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Réhausse des voiles bétons sur le bâtiment neuf

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Glognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 100 €
RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA : FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4999C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 15

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Ancrage des aciers HA12 en attentes par scellement chimique tous les 20 cm	u	64,00	35,96 €	2 301,44 €
Voile en béton				
Béton	m ³	2,66	209,92 €	558,39 €
Coffrage	m ²	26,65	41,27 €	1 099,85 €
armatures	kg	93,10	2,71 €	252,30 €
Plus value pour réalisation d'un platelage	u	3,00	857,83 €	2 573,49 €
MONTANT TOTAL H.T.				6 785,46 €
T.V.A. 20 %				1 357,09 €
TOTAL T.T.C.				8 142,56 €

Devis valable 1 mois et/ou avant le démontage de la grue à tour
Conditions de paiement : 45 jours
Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 100 €
RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4999C



PERTUIS le 23 Mars 2015**N/REF :****Rédacteurs M.ROJAS**

DEVIS N° 15 ind a

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Réhausse des voiles bétons sur le bâtiment neuf

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 100 €
RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA FR95 572 621 712 - SIRET 572 621 712 00064 - APE : 4909C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 15 ind a

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Ancrage des aciers HA12 en attentes par scellement chimique tous les 20 cm	u	64,00	35,96 €	2 301,44 €
Voile en béton				
Béton	m ³	2,66	209,92 €	558,39 €
Coffrage	m ²	26,65	41,27 €	1 099,85 €
armatures	kg	93,10	2,71 €	252,30 €
Plus value pour réalisation d'un platelage	u	3,00	857,83 €	2 573,49 €
MONTANT TOTAL H.T.				6 785,46 €
Remise commerciale 5%				339,27 €
NOUVEAU MONTANT H.T.				6 446,19 €
T.V.A. 20 %				1 289,24 €
TOTAL T.T.C.				7 735,43 €

Devis valable 1 mois et/ou avant le démontage de la grue à tour
Conditions de paiement : 45 jours
Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

Bon pour Accord
le 23 Mars 2015

A3ARCHITECTES

SARL au capital de 7800€

Place Jules Granier - 84120 PERTUIS

Tél : 04 90 79 10 40 - Fax : 04 90 79 12 18

APE 7111Z - Siret 437 657 802 00033

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Glognon - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
glerard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 100 €
RCS - AVIGNON 572 621 712 - TVA FR05 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4800C



PERTUIS le 03 Mars 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 16

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Création d'un corbeau béton dans la chapelle

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 100 €
RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA : FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4900C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS
DEVIS N° 16

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Création d'un corbeau béton dans la chapelle (cf plan)				
Ancrage des aciers HA14 en attentes par scellement chimique	u	18,00	38,22 €	687,96 €
Corbeau Béton				
Béton	m ³	0,90	209,92 €	188,93 €
Coffrage	m ²	3,00	41,27 €	123,81 €
armatures	kg	340,50	2,71 €	922,76 €
Plus value pour coulage manuel	u	1,00	659,23 €	659,23 €
MONTANT TOTAL H.T.				2 582,68 €
T.V.A. 20 %				516,54 €
TOTAL T.T.C.				3 099,22 €

Devis valable 1 mois

Condition de paiement : 45 jours

Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 100 €
RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4999C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 16 ind a

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Création d'un corbeau béton dans la chapelle (cf plan)				
Ancrage des aciers HA14 en attentes par scellement chimique	u	18,00	38,22 €	687,96 €
Corbeau Béton				
Béton	m ³	0,90	209,92 €	188,93 €
Coffrage	m ²	3,00	41,27 €	123,81 €
armatures	kg	340,50	2,71 €	922,76 €
Plus value pour coulage manuel	u	1,00	659,23 €	659,23 €
MONTANT TOTAL H.T.				2 582,68 €
Remise commerciale 5%				129,13 €
NOUVEAU MONTANT H.T.				2 453,55 €
T.V.A. 20 %				490,71 €
TOTAL T.T.C.				2 944,26 €

Devis valable 1 mois
 Condition de paiement : 45 jours
 Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

Bon pour Accord
le 23/05/2015

A3ARCHITECTES

SARL au capital de 7800 €

Place Jules Granier - 84120 PERTUIS

Tél : 04 90 79 10 40 - Fax : 04 90 79 12 18

APE 7111Z - Siret 437 657 802 00033

ENTREPRISE A. GIRARD

390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985

84094 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 90 80 76 50

Fax : 04 90 27 01 95

girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1.651.100 €

RCS : AVIGNON 572 621 712 - TVA : FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 6899C



GIRARD

VINCI

FRANCE

PERTUIS le 05 Mai 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 17

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Sculpture et mise en place ^{des} d'un chapiteau X

ENTREPRISE A GIRARD
390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 652 100 €
RCS AVIGNON 512 621 712 - TVA FR05 572 621 712 - SIRET 572 621 712 00064 - APE : 4399C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 17

P.N = Prix Nouveaux

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Echafaudages pour accès compris amenée location montage et démontage	ens	2,00	PN 723,38 €	1 446,76 €
Découpe soignée des partie buchée pour incrustement du chapiteau neuf	ens	2,00	PN 399,64 €	799,28 €
Fourniture et sculpture du chapiteau	ens	2,00	PN 3 279,96 €	6 559,92 €
Pose en incrustement compris précautions d'ajustage	ens	2,00	PN 416,31 €	832,62 €
Ragréages au mortier pierre de raccordements à l'existant	ens	2,00	PN 397,24 €	794,48 €
MONTANT TOTAL H.T.				10 433,06 €
T.V.A. 20 %				2 086,61 €
TOTAL T.T.C.				12 519,67 €

Devis valable 1 mois
 Condition de paiement : 45 jours
 Délai d'intervention : 6 semaines après réception de l'OS

valeur nouvelle

Le présent devis arrêté par
 l'Economiste à la somme de
 12 519,67 €

Le 21/05/15
 Y. LE DOUARIN

ENTREPRISE A. GIRARD
 390, rue du Grand Glognon - B.P. 20985
 84094 AVIGNON CEDEX 9
 Tél : 04 90 80 76 50
 Fax : 04 90 27 01 95
 girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 851 389 €
 RCS AVIGNON 572 621 712 - TVA : FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 0004 - APE : 4399C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 20

611 = Prix hors taxes

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Création d'un linteau support de menuiserie sur la baie rectangulaire au R+1 de la façade sud de la chapelle	ens	1,00	1 196,32 €	1 196,32 €
MONTANT TOTAL H.T.				1 196,32 €
T.V.A. 20 %				239,26 €
TOTAL T.T.C.				1 435,58 €

Devis valable 1 mois
Condition de paiement : 45 jours
Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

Le présent devis arrêté par
l'Economiste à la somme de

1435,58
Le 10.6.645
Y. LE DOUARIN

ENTREPRISE A GIRARD
393 rue du Grand Gigognan - B P 20985
84054 AVIGNON CEDEX 9
Tél 04 90 80 76 50
Fax 04 90 27 01 93
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 000 000 €
RCS AVIGNON 572 621 712 TVA FR25 572 621 712 SIRET 572 621 111 000 4 APE 4520



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS
DEVIS N° 21

	DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
	Mise en place d'un échafaudage	m²	30,00	34,10 €	1 023,00 €
	Etalement pour reprise d'ouvrage en pierre	Ens	1,00	1 378,06 €	1 378,06 €
	Fourniture et taille de pierre neuve	m³	2,37	4 114,07 €	9 750,35 €
	Pose de pierre neuve	m³	2,37	2 714,63 €	6 433,67 €
MONTANT TOTAL H.T.					18 585,08 €
T.V.A. 20 %					3 717,02 €
TOTAL T.T.C.					22 302,09 €

Devis valable 1 mois

Condition de paiement : 45 jours

Délai d'intervention : 4 semaines après réception de l'OS

ENTREPRISE A GIRARD
 390, rue du Grand Glognon - B.P. 20985
 84094 AVIGNON CEDEX 9
 Tel 04 90 80 76 50
 Fax 04 90 27 01 95
 girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 661 100 €
 RCS AVIGNON 572 621 712 - TVA FR25 572 621 712 S RET 572 621 712 00064 APE 4399C



PERTUIS le 11 Juin 2015**N/REF :****Rédacteurs M.ROJAS**

DEVIS N° 21 ind a

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Modification de la baie romane RdC façade sud de la chapelle

ENTREPRISE A GIRARD
390, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 300 €
RCS AVIGNON 572 821 712 - TVA FR05 572 821 712 - SIRET 572 821 712 00064 - APE 4899C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 21 ind a

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Mise en place d'un échafaudage	m ²	30,00	34,10 €	1 023,00 €
Etalement pour reprise d'ouvrage en pierre	Ens	1,00	1 378,06 €	1 378,06 €
Fourniture et taille de pierre neuve	m ³	2,37	4 114,07 €	9 750,35 €
Pose de pierre neuve	m ³	2,37	2 714,63 €	6 433,67 €
Moins value				
1.20.26 Ragréage au mortier	m ²	-1,42	281,26 €	-399,39 €
MONTANT TOTAL H.T.				18 185,69 €
T.V.A. 20 %				3 637,14 €
TOTAL T.T.C.				21 822,83 €

Devis valable 1 mois
 Condition de paiement : 45 jours
 Délai d'intervention : 8 semaines après réception de l'OS

ENTREPRISE A GIRARD
 390, rue du Grand Glognon - B.P. 20985
 84094 AVIGNON CEDEX 9
 Tél : 04 90 80 76 50
 Fax : 04 90 27 01 95
 girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 851 100 €
 RCS AVIGNON 572 621 712 - TVA FR-95 572 621 712 - S-RE1 572 621 712 0004 - APE : 4599C



PERTUIS le 05 Juin 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 22 ind a

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

**Modification de la façade principale de la chapelle
suite au passage de la DRAC**

ENTREPRISE A. GIRARD
890, rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard.vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 051 100 €
RCS - AVIGNON 572 621 712 - TVA FR95 572 671 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4399C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 22 ind a

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Nettoyage du parement par gommage	m²	107,00	20,16 €	2 157,12 €
Dégarnissage des joints sur pierre et moellons	m²	107,00	17,82 €	1 906,74 €
Rejointoiement sur pierres vieilles en place	m²	107,00	36,91 €	3 949,37 €
Ragréage au mortier	m²	20,80	281,26 €	5 850,21 €
Fourniture et taille de pierre neuve, parement droit	m³	6,374	1 502,28 €	9 575,53 €
Pose de parement droit par incrustement	m³	6,374	2 714,63 €	17 303,05 €
Moins value				
1.22.10 Enduit plâtre gros et chaux	m²	-107,00	99,22 €	-10 616,54 €
1.22.4 Enduit extérieur teinté dans la masse	m²	-5,00	90,32 €	-451,60 €
1.22.5 Façon de faux joints	m²	-110,00	21,78 €	-2 395,80 €
1.22.4 Façon de sous bassement	m²	-0,59	1 213,80 €	-716,14 €
MONTANT TOTAL H.T.				26 064,28 €
T.V.A. 20 %				5 212,86 €
TOTAL T.T.C.				31 277,14 €

Devis valable 1 mois
Condition de paiement : 45 jours
Délai d'intervention : 10 semaines après réception de l'OS

*Sous réserve de
la justification de
quantité de ragréage*

**Le présent devis arrêté par
l'Economiste à la somme de**

31 277,14

**Le 10/06/15
Y. LE DOUARIN**

**Accepté par l'Entrepreneur
soussigné pour la somme**

ENTREPRISE A GIRARD
390, rue du Grand Glognon - B P 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 78 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 000 000 €
RCS : AVIGNON 512 821 712 - TVA FR95 577 821 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4990C



PERTUIS le 05 Juin 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 22 ind b

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

**Modification de la façade principale de la chapelle
suite au passage de la DRAC**

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Glognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 051 100 €
RCs : AVIGNON 572 621 712 - TVA : FR05 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4900C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 22 ind b

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Nettoyage du parement par gommage	m ²	107,00	20,16 €	2 157,12 €
Dégarnissage des joints sur pierre et moellons	m ²	107,00	17,82 €	1 906,74 €
Rejointoiement sur pierres veilles en place	m ²	107,00	36,91 €	3 949,37 €
Ragréage au mortier	m ²	20,80	281,26 €	5 850,21 €
Fourniture et taille de pierre neuve, parement droit	m ³	6,37	1 502,28 €	9 575,53 €
Pose de parement droit par incrustement	m ³	6,37	2 714,63 €	17 303,05 €
Moins value				
1.22.10 Enduit platre gros et chaux	m ²	-107,00	99,22 €	-10 616,54 €
1.22.4 Enduit extérieur teinté dans la masse	m ²	-5,00	90,32 €	-451,60 €
1.22.5 Façon de faux joints	m ²	-110,00	21,78 €	-2 395,80 €
1.22.4 Façon de sous bassement	m ²	-1,00	1 213,80 €	-1 213,80 €
MONTANT TOTAL H.T.				26 064,28 €
T.V.A. 20 %				5 212,86 €
TOTAL T.T.C.				31 277,14 €

Devis valable 1 mois

Condition de paiement : 45 jours

Délai d'intervention : 10 semaines après réception de l'OS

ENTREPRISE A. GIRARD
390, rue du Grand Glognon - B.P. 20985
84094 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 76 50
Fax : 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr

S.A.S au Capital de 1 651 100 €
RCS - AVIGNON 572 621 712 - TVA FR95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - APE : 4899C



PERTUIS le 15 Septembre 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 23

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Réalisation de réservations suite à la défaillance du lot CVC

ENTREPRISE A. GIRARD
390 rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON cedex 9
Tél. 04 90 80 76 50
Fax. 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr
www.a-girard.com

SAS au capital de 1 651 100 Euros
RCS Avignon 572 621 712 - TVA FR 95 572 621 712 - SIRET 572 621 712 00064 - code APE 4399C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 23

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
Réservation diamètre 350 mm dans voile BA (rés n°04)	u	1,00	228,15 €	228,15 €
Réservation diamètre 400 mm dans voile BA (rés n°05)	u	1,00	267,57 €	267,57 €
Réservation verticale 800 x 500 mm dans voile BA séparation entre la cage d'escalier et le collatéral Nord au R+1	u	1,00	1 439,61 €	1 439,61 €
MONTANT TOTAL H.T.				1 935,33 €
T.V.A. 20 %				387,07 €
TOTAL T.T.C.				2 322,40 €

Devis valable 1 mois

Condition de paiement : 45 jours

Délai d'intervention : 4 semaines supplémentaires sur le délai contractuel après réception de l'OS

Bon pour Accord
624.09.2015

ENTREPRISE A. GIRARD
390 rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON cedex 9
Tél. 04 90 80 76 50
Fax. 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr
www.a-girard.com

SAS au capital de 1 651 100 Euros
RCS Avignon 572 621 712 - TVA FR 95 572 621 712 - SIRET 572 621 712 00064 - code APE 4399C



PERTUIS le 15 Septembre 2015

N/REF :

Rédacteurs M.ROJAS

DEVIS N° 24

MEDIATHEQUE DE PERTUIS

Fourniture et pose d'un châssis de désenfumage sur la retonde

ENTREPRISE A. GIRARD
390 rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON cedex 9
Tél. 04 90 80 76 50
Fax. 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr
www.a-girard.com

SAS au capital de 1 651 100 Euros
RCS Angnon 572 621 712 - TVA FR 95 572 621 712 - SIRET 572 621 712 00064 - code APE 4399C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 24

	DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
	Fourniture et pose d'un châssis de désenfumage sur la retonde	U	1,00	2 883,90 €	2 883,90 €
MONTANT TOTAL H.T.					2 883,90 €
T.V.A. 20 %					576,78 €
TOTAL T.T.C.					3 460,68 €

Devis valable 1 mois

Condition de paiement : 45 jours

Délai d'intervention : 5 semaines supplémentaire sur le délai contractuel après réception de l'OS

ENTREPRISE A. GIRARD
390 rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON cedex 9
Tél. 04 90 80 76 50
Fax. 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr
www.a-girard.com

SAS au capital de 1 651 100 Euros
RCS Avignon 572 621 712 - TVA FR 95 572 621 712 - SIRET 572 621 712 00064 - code APE 4399C



AFFAIRE : MEDIATHEQUE DE PERTUIS

DEVIS N° 25

DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €
1.12.6 Revêtement mural en grès				
1.12.6 Pour sanitaire et loge	m²	-113,50	61,05 €	-6 928,83 €
1.12.6 Pour local factotum	m²	-203,56	20,35 €	-4 142,24 €
1.12.6 Système d'étanchéité				
1.22.5 Façon de faux joints (façade n°83)	m²	-25,00	21,78 €	-544,43 €
1.22.6 Enduits int. mortier de chaux	m²	-64,00	59,53 €	-3 810,13 €
1.22.7 Badigeon	m²	-64,00	9,38 €	-600,44 €
Espaces verts - Rotonde				
1.34.1 Fourniture de pots (terrasse R+1)				
Pots diam 80 cm	u	-6,00	1 263,78 €	-7 582,68 €
Pots diam 100 cm	u	-8,00	1 499,40 €	-11 995,20 €
1.34.2 Plantation dans pots (terrasse R+1)				
Dans pot diam 80 cm	u	-6,00	199,92 €	-1 199,52 €
Dans pot diam 100 cm	u	-8,00	271,32 €	-2 170,56 €
Arrosage arbre pots	ens	-1,00	2 313,36 €	-2 313,36 €
Espaces verts - Courette Sud				
1.34.3 Plantations d'arbres				
Plantation des arbres dans plate-bande	u	-4,00	999,60 €	-3 998,40 €
Paillage plate-bande au droit des arbres	ens	-1,00	1 428,00 €	-1 428,00 €
1.34.4 Dans jardinière et plate bande SUD	ens	-1,00	2 570,40 €	-2 570,40 €
1.35 Arrosage	ens	-1,00	2 313,36 €	-2 313,36 €
Espaces verts - Cour d'entrée				
1.34.4 Dans jardinière et plate bande	ens	-1,00	2 570,40 €	-2 570,40 €
1.35 Arrosage	ens	-2,00	1 142,40 €	-2 284,80 €
1.22.9 Traitement antigraphiti	m²	-134,00	15,85 €	-2 124,01 €
1.31.7 Plancher bois	m²	-73,00	186,50 €	-13 614,27 €
MONTANT TOTAL H.T.				-72 191,04 €
T.V.A. 20 %				-14 438,21 €
TOTAL T.T.C.				-86 629,24 €

Devis valable 1 semaine
Condition de paiement : 45 jours
Délai d'intervention : sans

ENTREPRISE A. GIRARD
390 rue du Grand Gigognan - B.P. 20985
84094 AVIGNON cedex 9
Tél. 04 90 80 76 50
Fax. 04 90 27 01 95
girard@vinci-construction.fr
www.a-girard.com

SAS au capital de 1 653 100 Euros
RCS Avignon 572 621 712 - TVA FR 95 572 621 712 - SIRET : 572 621 712 00064 - code APE : 4359C



OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant au marché de travaux n°12M075 Lot n°1 - Construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015